

## Spécial 1er degré

### Sommaire

- Éditorial p. 1
- Droits du travail p. 2
- Concours externe p. 3
- Carte scolaire p. 4-5
- Rythmes scolaires p. 6-8

#### Illustrations :

Marc LE ROY et Vincent PINCHAUX

Équipe nationale 1<sup>er</sup> degré

de la CGT Éduc'action :

Henri BARON, Elena BLOND,

Fabienne CHABERT, Antoine DIERSTEIN,

François-Xavier DURAND, Jean GRIMAL,

Yvon GUESNIER, Marc LE ROY,

Jérôme SINOT



### Édito

## ON NE LÂCHE RIEN !

Nous voilà lancés dans le train politique des élections présidentielles, puis législatives qui, au-delà des affaires, ne nous livre que peu de matière idéologique à mâcher.

Sur la question de l'École, quelques propositions viennent ici ou là ponctuer des programmes qui ne proposent en rien, ou peu, un changement profond du modèle. Après le scrutin du 23 avril, les derniers candidats en lice restent deux militants du monde de la Finance et de l'Austérité, et pour une, la candidate de la haine. Plus globalement, ils nous annoncent la foudre contre la Fonction publique et le statut des fonctionnaires ou leur nombre, contre la nécessité des services publics. Les supprimer ou les limiter serait la solution pour beaucoup alors que pour la CGT Éduc'action, la vraie solution serait de les développer.

Si nous restons distants avec cette course au mieux (moins ?) disant, c'est que nous sommes conscient-es que ce n'est pas le jeu syndical d'entrer dans cette campagne. Si certains syndicats s'y laissent prendre, c'est qu'ils ont un bilan à défendre et ont peur que les réformes du quinquennat Hollande qu'ils portent, ne soient remises en cause. Belle affaire...

**Pour l'heure, la CGT continue de dénoncer les politiques (engagées ou à venir) qui visent à accentuer le chômage, la précarité, la division entre les citoyen-nes, l'exclusion ou les votes de l'extrême-droite.**

Plus que jamais, la CGT Éduc'action maintient le cap de son travail syndical de luttes et de revendications pour la défense de l'École que nous voulons. Elle continue de dénoncer toutes les réformes hostiles à une École du vivre ensemble, des apprentissages pour tou-ttes, de l'émancipation de chacun-e. **Si les politiques passent, ils nous laissent aujourd'hui la réforme des rythmes scolaires, la réforme des carrières et des rémunérations, de l'enseignement spécialisé, du remplacement, des conventions ruralités...**

Autant d'attaques néfastes au travail des collègues et des conditions d'étude des élèves. Et rien que pour ça, nous, **on ne lâche rien et on continue de militer pour diffuser notre projet d'École et nos revendications.**

Jérôme SINOT

# ENCORE DES INÉGALITÉS !

### 1 + 1 = 1

Dans certains départements il semblerait que les besoins d'encadrement (postes d'IEN, de conseillers "sécurité"... ) soient vivement demandés par les DASEN. Ces derniers ne disposant que de moyens limités, voire gelés dans beaucoup de départements ruraux sous le coup de conventions ruralités.

Deux techniques pour capter des moyens d'encadrement:

- la première consiste au moment de la dotation de "mettre de côté" directement au niveau du rectorat des moyens réservés à pourvoir les besoins d'encadrement qui ont été identifiés par les différentes inspections.

- la deuxième consiste à prendre des moyens directement à la source en faisant le tour de passe-passe suivant : fermer des classes, récupérer des postes et les transformer mais attention la supercherie ne s'arrête pas là! Deux postes de PE valent un poste d'IEN.

Ainsi, par exemple dans l'Allier où la convention prévoyait zéro poste (ni suppression, ni création), il a fallu tout d'abord aller à la chasse aux classes à fermer pour en priorité pourvoir aux dispositifs de la loi de refondation de l'école (PDMQDC, aide pédagogique, - 2 ans...) et pour trouver les moyens de créer un poste d'IEN adjoint à la DASEN et 1/2 poste de conseiller pédagogique "sécurité". Au passage c'est 2 postes PE qui disparaissent.

Nous ne réfutons pas la probabilité de besoins même pour l'encadrement mais cela ne doit pas se faire sur le quota de PE. Le *ministère artiste magicien très créatif* pourrait décliner cette nouvelle règle de calcul afin de pourvoir les postes de hauts fonctionnaires de l'Éducation Nationale. La question est combien de PE faudra-t-il pour un DASEN, un chargé de mission, un délégué aux affaires X ?

**Elena BLOND**

L'absence de reconnaissance de l'institution envers ses salarié-es va se nicher dans une foulditude de détail...

En premier lieu, bien évidemment, la faiblesse de la rémunération. Mais aussi le temps partiel subi et la précarité du contrat qui sont des évidences mais cela ne s'arrête pas là.

Prenons un exemple précis, celui des EVS... Que se passe-t-il lorsqu'elles-ils sont victimes d'un accident du travail ? Comme il n'y a pas de convention collective, elles-ils relèvent du régime commun et perçoivent 60 % du salaire de référence les 28 premiers jours d'arrêt. Soit une perte de salaire de 40 % pour un arrêt à charge de l'employeur...



Que du bonheur !

Mais heureusement que les employeurs de droit public sont tellement ignorants du droit privé, qu'ils appliquent les règles de droit public et versent le salaire intégralement...

Précaire de bout en bout...

**Fabienne CHABERT**



# BAISSE DU NOMBRE DE POSTES

**Avec 13 001 postes offerts aux concours de recrutement des Professeurs des Écoles en 2017, Ce nombre reste pratiquement stable (+0,7 %) par rapport à celui de l'an dernier, auquel s'ajoutent 20 postes pour l'examen professionnalisé réservé de recrutement de Professeur-e des écoles.**

Mais cela cache des disparités selon les concours.

En effet, le nombre de postes aux concours externe diminue globalement alors que celui des différents concours interne augmente.

Ainsi pour le concours externe, si quelques académies voient leur nombre de postes aux concours augmenter comme à Lyon (+ 32,7 %), en Guyane (+ 29,9 %) ou à Poitiers (+ 7,4 %) pour un grand nombre d'académies, il est en baisse et parfois de façon importante comme à Bordeaux (-19,4 %), Nantes (- 19,3 %), Montpellier (- 16,3 %), Grenoble (- 15,3 %) ou Paris (- 5,1 %).

L'affichage du ministère est

trompeur pour celles et ceux qui se préparent au concours externe. À noter toutefois, la mise en place, à nouveau, d'un concours exceptionnel (500 postes) pour l'académie de Créteil qui souffre beaucoup du manque d'enseignant-es.

Enfin, alors que la plupart des départements doivent faire face à un déficit de personnels, les créations de postes (souvent insuffisantes au regard des besoins exprimés par les équipes) doivent nécessairement s'accompagner d'un recrutement à la hauteur. Le faible niveau de recrutement ne pourra pas une nouvelle fois, absorber tous les manques en personnels, ni les

besoins pourvus par des personnels précaires. De plus, dans quelques départements, le nombre de demandes de départ en retraite augmente sensiblement. Cela a des conséquences quant aux demandes de mutations

interdépartementales, aux demandes de temps partiels soumises à autorisation, aux départs en formation ou en utilisation des droits syndicaux. Les conditions de travail et de vie personnelle risquent, elles aussi, de se dégrader une fois de plus.

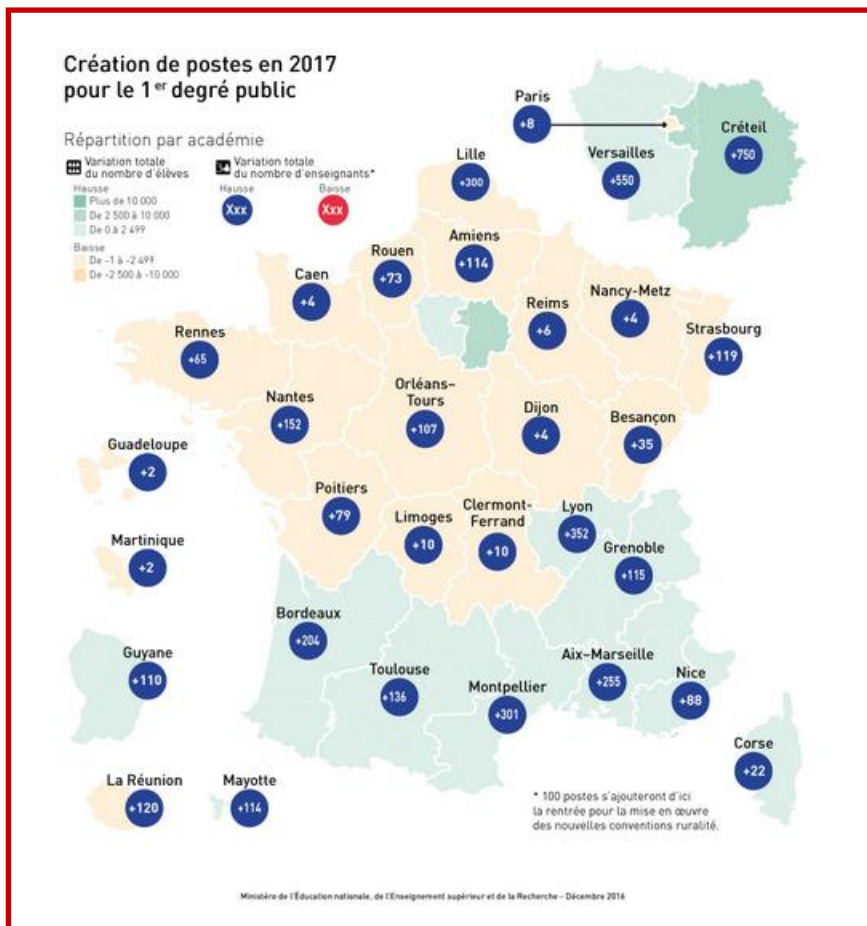
**François Xavier DURAND**

TYPE DE CONCOURS	2017		2016		2015
	Places aux concours PE	Différence	Places aux concours PE	Différence	Places aux concours PE
<b>CONCOURS EXTERNE</b>	<b>11 722</b>	<b>-136 -1,1%</b>	<b>11 858</b>	<b>+738 +6,6%</b>	11 120
<b>CONCOURS EXTERNE SPÉCIAL</b>	<b>200</b>	<b>+17 +9,3%</b>	<b>183</b>	<b>+24 +15,1%</b>	159
<b>2ND CONCOURS INTERNE</b>	<b>301</b>	<b>+73 +32,0%</b>	<b>228</b>	<b>+41 +21,9%</b>	187
<b>2ND CONCOURS INTERNE SPÉCIAL</b>	<b>14</b>	<b>+4 +40,0%</b>	<b>10</b>	<b>+3 +42,9%</b>	7
<b>3ÈME CONCOURS INTERNE</b>	<b>764</b>	<b>+132 +20,9%</b>	<b>632</b>	<b>+185 +41,4%</b>	447
<b>TOTAL</b>	<b>13 001</b>	<b>+90 +0,7%</b>	<b>12 911</b>	<b>+991 +8,3%</b>	11 920

# LA COMÉDIE EST FINIE !

Le rideau tombe sur le quinquennat de Hollande, l'homme dont les seuls engagements tenus ont été la dégradation des conditions de travail des personnels. Dans l'Éducation nationale, la politique des ministres successifs aura été de valoriser une politique de mise à mal du service public de l'Éducation au sein d'une Loi de Refondation : réforme des rythmes scolaires, éducation prioritaire sacrifiée, nombre d'élèves par classe inchangé... Le plus gros mensonge aura été celui des soi-disant **60 000 postes** créés. On le sait désormais, la très grande majorité de ces créations a concerné les postes de stagiaires. Certes on pourrait se féliciter du retour des stagiaires en formation initiale, mais nous ne sommes pas dupes, cette formation est violente et insuffisante pour des stagiaires-étudiant-es et leur réintroduction aura permis de créer du chiffre statistique. Ils-elles sont désormais des variables d'ajustement dans les écoles, sans améliorer les départs en formation des autres collègues ou permettre des ouvertures de classes. Et pour le reste des créations, elles n'ont même pas couvert la hausse démographique de ces dernières années. En d'autres termes, le passif de ces dernières années, et notamment les 80 000 postes supprimés sous Sarkozy, est passé en pertes et profit.

La préparation de la prochaine rentrée, et donc de la dernière carte scolaire du gouvernement Hollande, nous avons assisté à un dernier exercice de communication du minist-



ère. L'objectif était bel et bien de montrer tout l'Éducation avait été une priorité et que la Loi de Refondation était bien soutenue par des moyens. **Pour la première fois, malgré une baisse du nombre d'élèves, aucun département n'a connu de dotation négative.** Si l'information est vraie, elle mérite d'être détaillée et analysée.

De façon statistique et malgré le manque d'informations pour cinq départements (2A, 2B, 74, 78, 85), la dotation globale est de 3345,5 postes avec une balance ouvertures/fermetures négative (-256,75) qui descendrait à -344,75 avec les mesures en suspens. **Clairement, la**

**baisse des effectifs par classe n'est pas dans les priorités du ministère.** En revanche, les RASED étaient annoncés comme prioritaire. Mais comment en dire du bien et vanter leur nécessité sans rétablir (sauf à la marge) les postes supprimés ? Cette année, ils comptent un solde positif d'environ 80 postes. À ce rythme, il faudrait 62 ans pour retrouver les 5 000 postes supprimés sous Sarkozy !

**Mais alors, où vont tous ces postes et où échoue cette manne quasi céleste ?**

Après étude des dotations de 90 départements, on re-

trouve les 3 priorités que le MEN a donné depuis plusieurs années : **regonfler les pôles de remplacement, augmenter les dispositifs plus de maitres que de classes et Très Petites Sections**. Nous saluons positivement le fait que dans beaucoup de départements il y aura en 2017-2018 plus de remplaçant-es. Si cette décision est sage et pourra limiter les journées sans personnels remplacés, nous restons vigilants suite au nouveau décret concernant le remplacement qui vient d'être publié et qui stipule que désormais, les DASEN pourront étendre les zones de remplacement à tout le département. Il ouvre aussi une nouvelle brèche vers la fusion du remplacement court et du remplacement long. L'accueil des moins de 3 ans est aussi valorisé. Si la CGT Educ'action y est favorable, nous dénonçons le fait que ce ne soit qu'un dispositif et pas une classe pérenne. Ce sont des postes à profil et rien ne dit qu'ils auront un avenir, surtout si d'autres politiques tentent de supprimer des postes. On peut aussi s'inquiéter d'un éventuel transfert vers les municipalités. Nous dénonçons aussi le fait que, dans certaines communes à forte tradition de scolarisation des « deux ans », leur nombre a baissé.

Quant-aux postes « plus de maitres que de classe », nous n'y sommes pas non plus opposés par principe. Nous sommes là aussi très dubitatifs vis-à-vis de leur efficacité dans le cadre d'une École qui ne change pas de nature. Ils servent surtout pour le MEN à gommer la suppression des RASED. Ce sont également

de simples dispositifs comme l'accueil des moins de trois ans et ils sont donc fragiles. De tels dispositifs existaient déjà dans certains départements avant Sarkozy. Ils ont été supprimés ou on a demandé insidieusement aux collègues de choisir, quand il y avait fermeture de classe, entre dispositif ou classe. Pour la CGT Educ'action, avoir plus de maitre-sses que de classes, c'est permettre à toutes les classes d'avoir plusieurs enseignant-es.

Enfin, parmi les dotations, on voit arriver **des postes d'encadrement** dont le but « d'accompagner » les nouveaux collègues dans le nouveau dispositif d'évaluation lié au PPCR. En créant des postes d'IEN (et ça coute cher : 1 poste d'IEN, c'est 1,5 poste de PE) ou de conseiller-ères pédagogiques en défaveur des moyens postes, l'objectif est d'amplifier la mise aux pas vers la Refondation. La palme revient à l'académie de Versailles où cette dotation correspond à près du quart des moyens, recors hexagonal !

La CGT Educ'action s'oppose fermement à cette **ponction de moyens et exige que l'encadrement serve à la formation et**

**l'accompagnement pédagogique.**

**La politique éducative de Hollande n'aura pas permis de diminuer les effectifs par classe malgré des créations de postes. L'objectif n'était pas là, mais bien de créer des dispositifs volatils permettant de colmater des brèches ; le remplacement des RASED par les maitre-sses surnuméraires en est l'exemple. Ce n'est pas une navigation à vue mais bel et bien un postulat idéologique visant à affaiblir l'Éducation nationale.**

Les chiffres 2017 des dotations et le différentiel ouvertures-fermetures sont la manifestation de la vérité. Ils claquent comme une voile au vent hostile. Le verdict tombe. Jamais ce gouvernement, pas plus que les autres, n'a voulu changer l'École pour en faire un outil de la promotion collective. Au contraire, jusque dans la carte scolaire, qui pouvait apparaitre comme un point fort, il a choisi de continuer à détruire à petits feux, le service public de l'Éducation.

Jean GRIMAL



# UNE ENQUÊTE DANS UN DÉPARTEMENT RURAL

La CGT Educ'action de l'Allier a mené une enquête à l'identique de celle proposée en Seine et Marne il y a quelques mois. Ce questionnaire portait essentiellement sur les incidences en termes de santé (physique, physiologique, psychologique, sociale) sur les personnels et sur les enfants. Pour presque toutes les écoles, c'était la deuxième année que cette réforme s'appliquait. (Plus de détails à venir sur notre site...)

Cette enquête (250 réponses) permettait de donner une appréciation globale grâce à une notation précise : de 0 (effet très négatif) à 10 (effet très positif) en passant par 5 (effet neutre).

Trois questionnaires distincts (un recto identique et un verso spécifique) s'adressaient respectivement aux enseignant-es, aux personnels non-enseignant (ATSEM, AESH, EVS, Animateurs, Agents des collectivités...) et parents. Pour l'heure, seules les réponses des personnels non enseignant-es n'ont pas été traitées dans leur globalité. Cependant, les premiers résultats semblent confirmer la tendance des réponses des professeur-e-s (plus de 10 % des personnels ont répondu et des parents).

**Voici le bilan selon les axes avancés par le ministère...**

**Les effets sur les élèves :**

→ **La fatigue sera résorbée et la concentration des élèves améliorée. FAUX**

Plus de 9 enseignant-es sur 10 pensent que les nouveaux rythmes fatiguent les enfants, très peu ont mis une appréciation positive (4,4 %). Ce constat est confirmé par les parents eux-mêmes. Plus

de 60 % observent une augmentation importante de la fatigue.

Pour les sondé-es, les capacités de concentration et les effets sur les apprentissages sont négatifs (80 %). Seulement 2 % des professeur-es observent des gains...

→ **La réforme contribuera au bien être de l'enfant. FAUX**

Plus de 3/4 des enseignant-es ayant répondu estiment que les nouveaux rythmes scolaires ont des effets négatifs sur le bien-être des élèves. Pire, 19.6 % ont mis la note minimale de 0.

**Les effets sur les personnels :**

→ **Une qualité de travail retrouvée et des conditions de travail améliorées. FAUX**

Une grande majorité (62 %) affirme avoir des conditions de travail qui se sont fortement dégradées. Plus de 30 % donnent la note minimale de 0 quand moins de 10 % disent avoir vu des améliorations...

→ **Une santé physique et psychologique retrouvée. FAUX**

Les enseignant-es jugent, dans leur très grande majorité, que leur santé se dégrade depuis les nouveaux

rythmes scolaires. Pour la santé physique comme psychologique, les réponses positives (entre 8 et 10) se limitent entre 2 et 3 %. Le mot « fatigue » est le plus cité dans les observations et 40 % notent 0 leur état physique dénonçant épuisement, stress et surmenage. Nombreux-ses sont ceux-celles qui ont l'impression de travailler en continu, d'avoir un quotidien compliqué, avec de moins en moins d'espace pour la vie personnelle et de temps pour préparer son travail dans des conditions sereines. Les contraintes s'accumulent aux tâches supplémentaires issues du LSU, de la sécurité, des nouveaux programmes. Quelque-un-es disent être lassé-es du métier, usé-es avec le sentiment d'être délaissé-es.

→ **Une organisation (professionnelle, personnelle) plus claire. FAUX**

La moitié des enseignant-es trouvent que la réforme des rythmes a eu des conséquences négatives sur l'organisation de leur travail. Ce phénomène s'accroît concernant leur vie personnelle (55 %). Organiser sa semaine de classe ne semble pas plus simple avec ces cinq matinées et les journées

raccourcies, voire les demi-journées libérées.

**Cette réforme a d'autres incidences sur le quotidien.**

→ **Sur la formation continue :**

Pour beaucoup, la formation continue rime désormais avec des mercredis entièrement absorbés par leurs devoirs professionnels (animations l'après-midi) et avec M@gistère. Près de 70 % ont un avis très négatif. Quant aux stages de formation continue, ils sont toujours aussi inexistantes...d'où des résultats très sévères.

→ **Sur les relations enseignant-es/ élèves :**

La qualité de la relation éducative se dégrade ou reste stable ; environ 40 % notent un effet neutre et seulement 5.5 % disent avoir des relations qui se sont

améliorées.

→ **Sur le pouvoir d'achat:**

Plus d'un tiers des collègues font remarquer que leur

budget personnel a été impacté car il y a un déplacement hebdomadaire supplémentaire.



### Synthèse sur les avis des enseignant-es à propos des effets sur leurs élèves

	Valeur moyenne	Valeur minimum donnée	Valeur maximum donnée
<i>Effet fatigue enfants</i>	3.5	0	10
<i>Effet attention concentration enfants</i>	2.7	0	8
<i>Effet état psychologique enfants</i>	3	0	8
<i>Effet relations entre pairs enfants</i>	2.2	0	6
<i>Effet enfants ➤ adultes</i>	1.5	0	6
<i>Effet apprentissages enfants</i>	2.4	0	7
<i>Effet méthodes de travail des enfants</i>	1.9	0	8
<i>Effet motivation des enfants</i>	1.7	0	7
<i>Ensemble</i>	2.3	0	6.5

## → Sur la motivation des enseignant-es :

6 enseignant-es sur 10 sont moins motivé-es par leur métier depuis les nouveaux rythmes scolaires. Enseigner en primaire devient une vocation qu'ils-elles ne recommandent pas, puisqu'ils-elles sont 75 % à le déconseiller.

## → Et sur le reste...

La réforme est particulièrement mal ressentie par les enseignant-es de maternelle.

Les collègues estiment que les relations entre collègues et avec les autres adultes de l'école sont restées les mêmes même si, dans certaines écoles, le climat, avec le personnel communal, s'est dégradé : partage des locaux, du matériel, malentendus et gestion des problèmes entre adultes et parents...

Surtout, les enseignant-es continuent de déplorer les difficultés liées aux effectifs, aux manques de remplaçant-es (seulement 8 % notent une amélioration), à l'absence des Rased qui ne sont plus au complet et qui n'ont plus les moyens de couvrir leur territoire. D'ailleurs, quasiment aucun-e collègue n'a observé un effet positif (3 %)

sur l'aide aux élèves en difficulté.

Soyons honnêtes, les collègues sont largement opposé-es à cette réforme comme la CGT Educ'action. Nous exigeons l'abrogation des décrets Peillon-Hamon et de la circulaire

de mars 2013 sur le Projet Éducatif Territorial qui est une remise en cause supplémentaire du cadre national de l'Éducation au profit des collectivités locales.

**Elena BLOND**

## Ce que revendique la CGT

- une autre réforme des rythmes scolaires basée sur un cadrage national,
- une déconnexion du temps de l'enseignant-e de celui de l'enfant (26 heures d'enseignement hebdomadaire sans travail à la maison) qui ne dégrade pas les conditions de travail des personnels,
- la fin du zonage scolaire,
- la construction de l'année scolaire sur une alternance de 7 à 8 semaines de classe (dans le cadre des 36 semaines annuelles) et 2 semaines de vacances, ainsi que deux mois de vacances d'été.

## RURALITÉ

Sur les écoles rurales, nous vous invitons à aller sur notre site pour découvrir un article paru dans le journal *Ensemble* de la CGT.

Il est question de ruralité et d'École dans le Lot, d'actions et de mouvement instaurés par les usagers, mais aussi par la CGT Educ'action 46.

C'est par ici...

<http://cgteducation1d.ouvaton.org/>

Profitez-en pour retrouver plein d'autres infos...



À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous  
UNSEN CGT Educ'action 263, rue de Paris Case 549  
93515 MONTREUIL CEDEX

Je souhaite :  prendre contact  me syndiquer

Nom (Mme, M.) : .....

Prénom : ..... Tél. : .....

Mél : .....@.....

Département d'exercice : .....

Pour se syndiquer en ligne : cliquer [ici](#).